

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les dossiers d'inscription sont à compléter en ligne sur la plateforme nationale Via Trajectoire.

L'admission se fait sur dossier comportant un certificat médical du médecin traitant (ou du médecin hospitalier) et après avis du médecin de l'établissement.



La Commission d'Admission étudie, une fois par mois, les demandes d'admission.

Si votre demande est recevable, votre dossier est inscrit sur liste d'attente.

L'admission est prononcée par le Directeur.

CONTACTS

Résidence de « Kerléano »

8 rue Georges Brassens
56400 AURAY

Pour vos courriers :

EHPAD Kerléano
20 bd Général Maurice Guillaudot
BP 70 555
56017 VANNES Cedex

Tél. 02 97 59 38 99

Télécopie : 02 97 59 38 98

secretariat-ehpad.pratel@ghba.fr
www.ch-bretagne-atlantique.fr

Médecin :

Dr TESTUZ

Cadre de santé :

M. HENO

IDE Coordinatrice :

Mme CORFMAT

Tél. 02 97 01 44 57



Établissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

RÉSIDENCE DE KERLÉANO



PRÉSENTATION

Ouverte en septembre 2010, la Résidence de Kerléano est située, 8 rue Georges Brassens, dans le quartier de Kerléano à 1,5 km du centre-ville d'Auray.

D'une capacité d'accueil de 85 lits (dont 14 en Unité Protégée), elle offre exclusivement des chambres individuelles vastes et dotées de tout le confort. Certaines sont communicantes pour l'accueil des couples.

Chaque chambre est équipée du téléphone et de la télévision et inclus une salle d'eau avec lavabo, douche et W.C.

À chaque étage, on trouve une salle à manger, des salons et des locaux collectifs.

La prise en charge et l'accompagnement sont assurés par une équipe pluridisciplinaire :

- des médecins gériatres,
- un cadre de santé,
- des infirmiers diplômés d'état,
- des aides-soignantes diplômées,
- des agents de service hospitalier,
- une animatrice,
- une diététicienne, un kinésithérapeute,
- une psychologue,
- un ergothérapeute...



LA VIE QUOTIDIENNE

La Résidence Kerléano propose à ses résidents un projet de vie qui privilégie les moments forts de la journée, tout en assurant de jour comme de nuit, une prise en charge individualisée par une équipe pluridisciplinaire.

Une attention particulière est portée dans l'accompagnement des gestes de la vie quotidienne (hygiène, habillage, repas) et à la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé du résident accueilli.

Un programme d'animations propose des activités psychomotrices et occupationnelles.

Enfin, le lien social est privilégié. Des horaires de visites adaptés et des espaces conviviaux sont mis à disposition des familles et des visiteurs.

TARIFS JOURNALIERS AU 1^{ER} JANVIER 2026

	EHPAD*
L'hébergement Chambre individuelle	73,29 €
La dépendance (FGU Participation à l'autonomie)	6,16 €
Soit pour 1 mois de 31 jours (hébergement + dépendance)	
Chambre individuelle	2 462,95 €

(* EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Le forfait hébergement couvre notamment :

- Une partie des charges de personnel
- Les repas
- L'entretien du linge
- L'animation
- Le chauffage, l'éclairage
- Les amortissements et frais financiers

Le Forfait Global Unique (FGU) relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie, est financé par la sécurité sociale, et le solde (FGU Participation à l'autonomie) est réglé par le résident. Les frais de séjour sont payables à terme à échoir.

Si le résident et/ou sa famille, ne peut subvenir en totalité aux frais de séjour, une demande d'aide sociale est faite au Centre communal d'Action Sociale de la Mairie de la dernière résidence.

En cas de prise en charge par l'Aide Sociale, la personne hébergée reverse 90 % de ses ressources au Département via le Trésor Public. Celui-ci fixe éventuellement une participation des obligés alimentaires.